



DIRECTION DES
ARCHIVES ET
DU PATRIMOINE

La Lettre

Bulletin du Service éducatif des Archives départementales de Seine-et-Marne

Bulletin semestriel n° 7, novembre 2000

La déchristianisation en Seine-et-Marne à l'époque de la Terreur (première partie)

Cher(e) Collègue,

Le terme « déchristianisation », ici entendu comme relatif à la Révolution française, désigne la politique religieuse conduite depuis la mise en place de la Terreur jusqu'à la tentative de pacification menée par Bonaparte à partir de 1800. On la qualifie aussi d'« active ».



*Détail du portail principal de l'Eglise Saint-Ayoul de Provins
(Inventaire général des monuments et des richesses artistiques
de la France, Archives Départementales Seine-et-Marne)*

Nous nous limiterons à l'évocation d'événements et de comportements survenus dans notre département à l'époque de la Terreur, par l'examen de rapports de sociétés populaires (Montereau-Fault-Yonne, Donnemarie-en-Montois, Provins), de proclamations municipales, de documents iconographiques et d'étude onomastique (l'orthographe d'époque a été strictement conservée).

L'âpreté du quotidien, durant ces années difficiles, révélée par des récits au vocabulaire suggestif, voire agressif, apparaîtra alors clairement aux élèves. Il est évident que cette étude, qui peut avoir lieu en particulier lors de séances de travaux dirigés, T.P.E., travaux croisés n'est pas exhaustive tant les fonds archivistiques recèlent de documents propices à la réflexion des élèves. Nous vous invitons d'ailleurs à consulter en particulier les archives des tribunaux criminels, les arrêtés des représentants du peuple en mission ou les affaires de police et de sûreté générale. Enfin, la découverte de bâtiments religieux locaux pourra s'avérer déterminante.

Jean CAPILLON et Marc ESTRADÉ,
professeurs-relais du Service Educatif.

Liste des communes de Seine-et-Marne ayant changé de nom, durant la Révolution française.

Ce travail a été réalisé à partir de l'ouvrage *Paroisses et Communes de France, Seine-et-Marne*, éd. CNRS, Paris, 1988 (Archives Départementales de Seine-et-Marne, cote 8°3919).

En gras, les noms de communes actuels.

Bellot : « Bellot-la-Montagne ».

Bois-le-Roi : « Bois-la-Nation ».

Boissise-le-Roi : « Boissise-la-Nation » (puis « Boissise » sous le Consulat).

Brie-Comte-Robert : « Brie-la-Ville » en 1792, puis « Brie-sur-Hyères » en 1793. Elle n'a retrouvé son nom qu'en 1814.

Bussy-saint-Martin : « Bussy-la-Montagne ».

Champdeuil : « Champlibre ».

La-Chapelle-la-Reine (anciennement « la Chapelle-sainte-Geneviève ») : « La Chapelle-Egalité ». Elle se serait appelée également « La Chapelle en Gâtinais » vers 1792-1793. Sous le Consulat, elle apparaît sous le nom de « La Chapelle ». Elle ne reprend son nom qu'à la Restauration.

Les-Chapelles-Bourbon : « Les Chapelles-Union » de 1793 à 1814. Elle a retrouvé son nom à la Restauration.

Condé-saint-Libiaire : « Condé ».

Vaux-sous-Coulombs : « Vaux-sous-Clignon » (1794-1796), Vaux-sur-Clignon (1793, 1796-1797 et 1810).

Dammarie-lès-Lys : « Dammarie-les-Fontaines », de 1793 à 1815.

Faremoutiers : « Mont-de-l'Egalité ».

La-Ferté-Gaucher : « La-Ferté-sur-Morin » (le terme « ferté » indique un lieu fortifié, précisé ici par l'adjonction de « Gaucher », nom d'un seigneur du lieu, au XI^e siècle, dont l'épouse, Elisabeth, donna un manoir pour y bâtir une église à l'invocation de Saint-Martin).

Fontainebleau : « Fontainebleau-la-Montagne ».

Gesvres-le-Châpitre : « Gesvres-le-Citoyen » (1793-1795).

Guignes : « Guignes-Libre ».

Jouarre : « Jouarre-la-Montagne ».

Mauperthuis : « Mont-Aubetin » (1793-1794).

Montdauphin : « Mont-Pelletier » (1793-1794).

Mormant : « Mormant-l'Égalité ».

Ozoir-la-Ferrière : « Ozoir-la-Raison. »

Rozay-en-Brie » : « Rozoy l'Unité ».

Saint-Barthélémy : « Barthélémy-Gréhaut ».

Saint-Cyr-sur-Morin : « La Fraternité ».

Saint-Denis-les-Rebais : « Mont-Libre ».

Saint-Fargeau-Ponthierry : « Fargeau ».

Saint-Germain-sous-Double : « Bellefontaine ».

Saint-Mars-Vieux-Maison : « Libreval ».

Saint-Martin-des-Champs : « Montagne-sur-Morin ».

Saint-Merry : « Merry ».

Saint-Ouen-en-Brie : « Ouen ».

Saint-Ouen-sur-Morin : « Bonaccord ».

Saint-Sauveur-sur-Ecole : « Sauveur-sur-Ecole ».

Saint-Siméon : « Union ».

Tournan-en-Brie : « Tournan-Union ».

Villeneuve-le-Comte : « Villeneuve-le-Peuple ».

Villeneuve-Saint-Denis : « Villeneuve-Franciade » (1793-1796).

Questions sur le document :

- 1/ Effectuez une étude thématique des changements de noms des communes ci-dessus. Quelle proportion de ces communes illustre la déchristianisation ?
- 2/ Quels types de vocabulaire ont alors été privilégiés par les révolutionnaires dans la requalification des noms de communes ? Vous expliquerez en particulier la signification du terme « Montagne ».
- 3/ Les communes « rebaptisées » durant la Révolution ont-elles retrouvé leur appellation antérieure ? A quelle(s) époque(s) ?

Recherches complémentaires :

- 1/ Recherchez dans l'état civil de votre commune ou d'une localité voisine un acte d'état civil illustrant les changements de noms de communes mais aussi l'évolution des prénoms appliqués aux nouveaux-nés. Certains sont révélateurs des bouleversements de l'époque.
- 2/ Existait-il un examen sanctionnant la fin des études primaires ?

Les sociétés populaires étaient des groupes de discussion, d'obédiences diverses mais souvent jacobines (héritières des « Sociétés des Amis de la Constitution » de 1791), essentiellement urbaines (plus rurales en 1793), acceptant hommes et femmes. Elles œuvraient, selon Robespierre, « à la sauvegarde des droits de la Nation », « sentinelles vigilantes », discutant les lois et surveillant les fonctionnaires publics. Les Thermidoriens les interdirent le 8 fructidor an III (25 août 1794).

Société populaire de Donnemarie-en-Montois.

« La société populaire, le comité révolutionnaire de la commune, les municipalités et comités révolutionnaires des 17 communes du canton, le juge de paix et ses suppléants, seront invités à l'inauguration du dit arbre (de la liberté) et à l'otodaphée qui sera fait des titres, papiers féodaux et de tous ustensiles servant ci-devant à la superstition. Sur la place, devant l'église, se trouveront des deux côtés sur l'élévation deux bâchers ; le premier composé de confessionnaux ... ; et le second de titres de noblesse, de droits féodaux, d'emblèmes ... Dans l'intérieur du temple seront placés ces mots ; Le fanatisme est détruit, la Vérité triomphe ; La féodalité et les privilèges anéantis, l'égalité règne. Sur la chaire, il sera écrit : L'imposture a disparu, l'égalité reste ».

Cité dans LECOMTE Maurice, Donnemarie à l'époque révolutionnaire. La société populaire (1793-1795) à propos de la Publication de ses procès-verbaux, 1921 (Cote Archives départementales de Seine-et-Marne AZ3425).

Société populaire de Montereau-Fault-Yonne.

« Arrivés auprès du calvaire, dont on avoit fait disparaître les saints et la croix, la sainte montagne fut portée au sommet et au moment où l'arbre fut élevé, les vêtements des despotes furent à l'instant mutilés, déchirés, foulés aux pieds par le peuple, avec toutes les marques de fureur et d'exécration qu'ils inspirent à des hommes libres ; des orateurs haranguèrent le peuple, lui firent connoître qu'il n'y avoit plus d'autre culte que celui de la liberté ; que le temps de l'erreur et du mensonge étoit passé ; que celui de la vérité lui succédoit : alors le peuple applaudit de toutes ses forces : le canon se fit entendre de toutes parts, l'arbre fut planté et chacun s'empressoit d'apporter de la terre pour couvrir ses racines (...) ».

Cité dans Description de la fête donnée par la société populaire de Montereau-Fault-Yonne, Montereau-Fault-Yonne, Louis Pardé imprimeur, 1884 (Cote Archives départementales de Seine-et-Marne AZ1522).

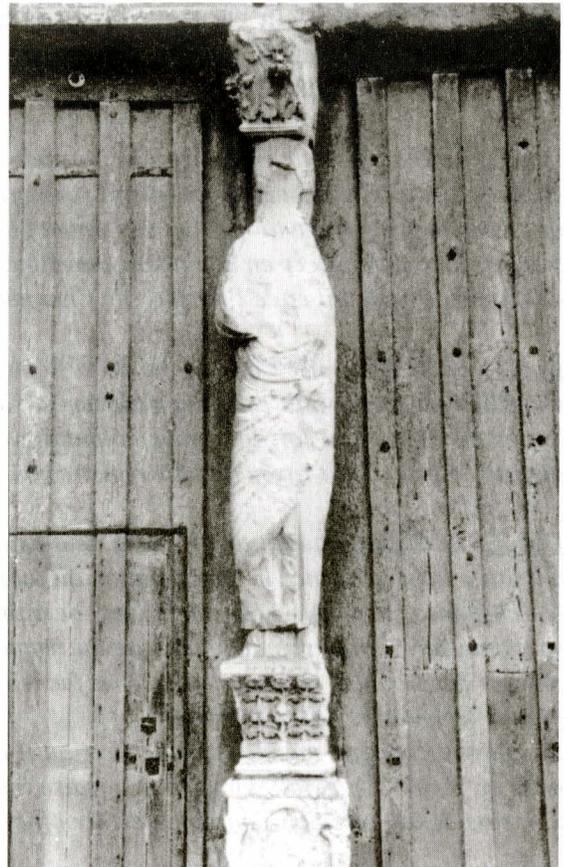
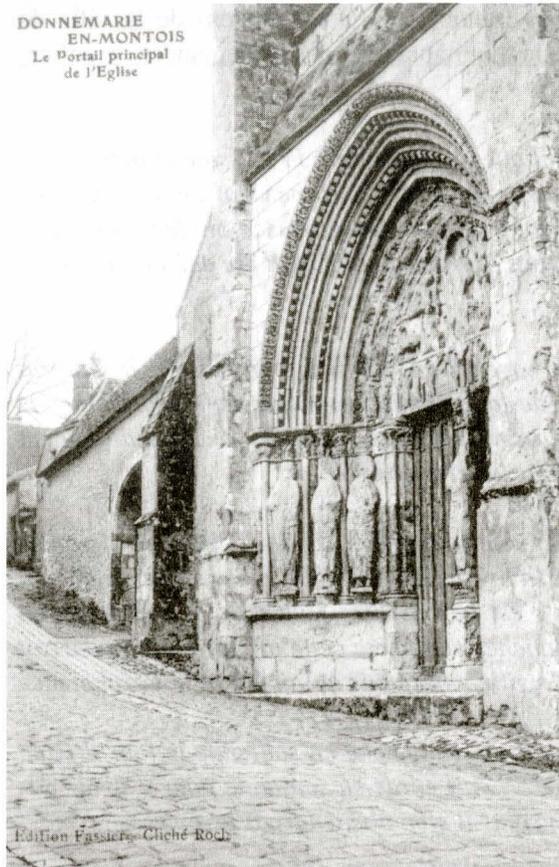
Société populaire de Provins.

« Le 15 Thermidor, l'an 2ème de la République (4 août 1794) une et indivisible sur la demande du Citoyen Arnoult fils Cultivateur et maître des postes l'assemblée a permis au dit citoyen Arnoul de Se servir d'une partie de la Cy-devant Eglise St Ayoul pour engranger la partie de sa récolte qu'il ne pourra resserrer chez lui à la condition de ne commettre aucun degat et de reparer celui qui pourroit être fait ».

(Archives municipales de Provins, Registres de la Société populaire, cote 2d2/Ms179).

Questions sur les textes :

- 1/ Comment se manifeste dans ces textes la déchristianisation ? Vous définirez, en particulier, les termes « autodafé », « confessionnaux », « despotes » et « ci-devant ».
- 2/ Quels termes caractérisent la religion catholique ? Quelles expressions leurs sont opposées ?
- 3/ Note-t-on une ferveur populaire face à ces actions ? Comment cela se manifeste-t-il ? Qu'en pensez-vous ?



En haut, à gauche :

Portail principal de l'église de Donnemarie-en-Montois (Archives Départementales Seine-et-Marne, cote 2Fi11750).

En haut, à droite :

Trumeau du portail principal de l'église de Donnemarie-en-Montois (Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France).



Ci-contre :

Portail principal de l'église Saint-Ayoul de Provins (Archives Départementales Seine-et-Marne, cote 2Fi6935).

Les textes ci-dessous ont été recueillis dans les Archives municipales (fond ancien) de la ville de Provins. Ils proviennent du Registre des proclamations de la municipalité et des ordonnances de police, 1792 – an IV (cote 2d2/Ms179)

Doc.1 : Le 2ème jour de Frimaire l'an Second de la république (22 novembre 1793), une et indivisible, sur la requisition du Citoyen Vaulgéard (oratorien) faisant les fonctions du procureur de la commune, l'assemblée municipale arrêté que dès demain tous les temples de cette Commune seront fermés et que les clefs seront déposées en la maison commune, Interdit tous exercice public du culte dans les maisons de l'hospice national et de l'hospice de l'humanité.

Doc.2 : Le 21 Brumaire l'an Second de la République (11 novembre 1793) une et indivisible le Citoyen Corvillier ex Genovesin est venu déposer sur le bureau de la Commission municipale provisoire ses lettres de prêtrise et fait la remise volontaire de son traitement comme moine et a demandé que sa qualité de prêtre soit rayée de tous registres où elle (...) par lui être donnée.

Doc.3 : Le dix may au dit an (1793) à neuf heures du matin se sont présentés deux citoyens. Lesquels ont fait à la permanence la dénonciation qu'au mépris de la loi du 13 aout 1793 qui a aboli et défendu les costumes, le citoyen Poleteret curé de sainte-Croix s'est permis hier jeudis de se promener en soutanne sur la promenade publique du rempart des planches et comme cette prévarication pourrait amener des troubles et causes des scènes facheuses dans la ville, ont requis qu'au plutot la Permanence prenne les moyens de les réprimer.

Le citoyen Poleteret mandé (..) a déclaré qu'il est vrai qu'il s'est promené en soutanne le jour d'Hier, mais qu'il ne l'a pas fait dans une mauvaise intention, qu'il avait gardé sa soutanne pour n'avoir pas de peine de la reprendre pour son dernier office, qu'au surplus il s'en abstiendra à l'avenir.

Doc.4 : Instruits par la Société Populaire de Nogent sur Seine que le Curé de Sourduin continue de se qualifier Prieur et de porter la soutane Blanche et le Rochet ancien costume des cy-devant, se disant chanoine régulier, qu'il a même Présidé sous ce costume la dite assemblée primaire du Canton de Sourduin : la Société a été étonnée que ce Prieur s'obstine au mépris de la loi qui prohibe tout costume monachal à le faire revivre et de la Bonhomie des Commissaires des campagnes qui ont toléré cette infraction à la loi.

La Société populaire est aussi avertie que plusieurs autres Curés cy-devant chanoines réguliers se donnent la même licence et pour la détruire dans son principe elle a arrêté que l'administration du District serait avertie de cet abus et est invités à enjoindre aux municipalités qui ont pour curés des membres de la cy-devant Congrégation des chanoines réguliers de les obliger à se conformer à la loi et de ne plus choquer les yeux des Patriotes par un costume qui au moins est actuellement ridicule et sous les peines portées par cette même loi.

Doc.5 : On fait savoir a tous quil appartiendra que le Premier vendémiaire (22 septembre 1793) prochain () deux heures après-midi en la Maison Commune par devant les maire et officiers municipaux, En présence des Commissaires de l'administration du District et du Receveur du droit d'enregistrement, il sera procédé à l'adjudication au plus offrant et dernier Enchérisseur de l'administration pour trois années seulement des cy-devant Presbytère de St-Ayoul, Ste-Croix, St-Quiriace et St-Pierre aux charges, clauses et conditions qui seront insérées au Cahier (Le 27 fructidor an II de la République, 13 septembre 1793).

A signaler que le cinq octobre 1793, dans le même registre, figure l'annonce de l'adjudication au plus offrant de la descente des cloches de la ville de Provins.

Questions sur le document :

- 1/ Comment se manifeste dans ces textes la déchristianisation ? Vous définirez, en particulier, les termes « prévarication », « prieur », « monacal ».
- 2/ Quels termes caractérisent la religion catholique ? Quelles expressions leurs sont opposées ?
- 3/ Quels avantages matériels les municipalités attendaient-elles des adjudications décrites ?
- 4/ Note-t-on dans ces textes la même « ferveur » que dans la fiche précédente ? Expliquez cela de par la nature des documents étudiés ?

Recherches complémentaires :

Quelles décisions furent prises quant au mariage des prêtres ?

Serge Bianchi (voir bibliographie) distingue deux phases dans la « poussée déchristianisatrice » : d'une part, de septembre 1793 à Brumaire an II (6 novembre 1793) se déroulent des initiatives multiples mais ponctuelles et, d'autre part, du 16 Brumaire an II à Prairial an II (juin 1794) prend place la déchristianisation officielle, généralisation du mouvement précédent.

Durant ce deuxième temps, dit de « déchristianisation active », toutes les églises sont fermées. La Convention organise les abdications (à envoyer au Comité d'instruction publique), la remise des objets du culte au Comité des Dons patriotiques et favorise le mariage des prêtres. Il semble qu'entre 10 et 30 % des Constitutionnels se soient mariés. Mais ainsi que le souligne M. VOVELLE, n'ont-ils pas été souvent forcés ? En effet, le 27 brumaire, les prêtres mariés ne peuvent être déportés et le mariage permet de conserver son traitement. Les départements proches de Paris semblent témoigner entre le 16 brumaire et le 3 frimaire d'une phase déchristianisatrice presque unanime, sans fausses notes ou réaction hostile.

Du 4 au 21 frimaire (24 novembre au 10 décembre), le mouvement ralentit en particulier par l'impulsion de responsables politiques influents, dont Robespierre et Danton, insistant sur les excès de ces actions. Le 8 frimaire, d'ailleurs, la liberté des cultes est rétablie dans d'autres locaux que les églises fermées ou réquisitionnées. Le lendemain, les actions déchristianisatrices sont interdites. Des chapelles sont réouvertes en Seine-et-Marne le 20 frimaire.

À partir du 22 frimaire (11 décembre 1793), une déchristianisation « positive » se met en place, avec l'instauration des fêtes révolutionnaires et du culte de l'Être suprême. La déchristianisation est alors davantage larvée, ponctuelle et l'Être Suprême ne semble pas soulever d'écho particulier. Des phénomènes de résistance ouverte apparaissent dès floréal an II : la « Petite Vendée Briarde » en est un épisode révélateur. Les oppositions seront l'objet du prochain numéro de notre Lettre du Service éducatif.

Les prénoms sont souvent laïcisés (50% des prénoms dans le district de Corbeil). L'enfant est « baptisé » sur l'autel de la patrie par l'officier municipal et reçoit un prénom inspiré de thèmes liés à la nature (« Narcisse », « Jasmin » et encore de nombreuses « Rose »), au calendrier révolutionnaire (« Floréal », « Messidor », « Fructidor » ...), à l'Antiquité (« Brutus » en particulier), aux vertus révolutionnaires (« Liberté », « Libre ») ou aux héros révolutionnaires (« Barras », « Marat » ...).

Quant aux communes, les noms sont laïcisés essentiellement jusqu'en Brumaire an II (novembre 1793) : les saints sont exclus de l'environnement quotidien (rues, communes, sections) et le choix se porte le plus souvent sur des aspects géographiques et des vertus révolutionnaires officielles.

Qu'en est-il, enfin, des dégradations opérées sur les bâtiments religieux ? Fermetures des bâtiments, utilisations diverses, descentes de cloches, vente d'objets du culte. A partir de Brumaire an II le phénomène paraît massif.

Bibliographie

Sur la déchristianisation en Seine-et-Marne :

BRIDOUX, Histoire religieuse du département de Seine-et-Marne sous la Révolution, 2 tomes, Librairie Archambault, Melun, 1954 (Archives Départementales de Seine-et-Marne, cote 8°347).

On trouvera des informations sur notre département dans :

« Manifestations et formes de la déchristianisation dans le district de Corbeil », article de BIANCHI S., in Revue d'histoire moderne et contemporaine, tome 26, 1979, (Archives Départementales de Seine-et-Marne, cote Rev 390/21).

Sur les sociétés populaires :

« Les Sociétés populaires à l'époque de Robespierre », article d'A. SOBOUL in Bulletin de la Société d'Histoire moderne, n°3, 1958, pp. 8-12 (Archives Départementales de Seine-et-Marne, cote Rev 390).

Sur le vocabulaire des noms de communes :

F. PASCAL, Histoire de la Seine-et-Marne, en 2 tomes, édité à Corbeil, imprimerie de Crété (Archives Départementales de Seine-et-Marne, cote 8°013).

Les activités du Secteur éducatif

Nous rappelons - surtout aux collègues arrivés cette année en Seine-et-Marne - que le Service éducatif de la Direction des Archives et du Patrimoine propose un ensemble de malles, expositions itinérantes et brochures à exploiter en classe ainsi que des ateliers. Le détail figure dans la plaquette adressée à tous les établissements secondaires du département en début d'année scolaire. En particulier, en cette rentrée scolaire 2000-2001, notre Service éducatif met à disposition des enseignants une exposition itinérante illustrant l'évolution historique du rôle du préfet. Pour tout renseignement, contactez le 01-64-87-37-81.

Nous vous signalons, aussi, du 18 novembre 2000 au 4 mars 2001, l'exposition « Bonnard et Vuillard sous le regard de Mallarmé » au Musée départemental Stéphane Mallarmé de Vulaines-sur-Seine.

Enfin, l'ouvrage intitulé Une vraie vie de château fort, relatant l'évolution du château de Blandy-les-Tours., de Bernard LE MAGOAROU (Chef du Service éducatif de la Direction des Archives et du Patrimoine de Seine-et-Marne) et Jean-Louis THOUARD (illustrateur), vient de paraître aux Editions Le Patio (coll. Patrimoine, 70 FF ou 10.67 euros).

Sommaire du septième numéro

| | |
|----------------------|---|
| Pages 2 et 3 : | Fiche 1 : Noms de communes et déchristianisation |
| Page 4 : | Fiche 2 : La déchristianisation vue par les rapports de sociétés populaires. |
| Page 5 : | Fiche 3 : Dégradations de bâtiments religieux (églises de Provins et Donnemarie-en-Montois). |
| Pages 6 et 7 : | Fiche 4 : La déchristianisation à Provins : proclamations municipales et réactions religieuses. |
| Page 8 : | Bibliographie et activités du Service éducatif. |